

Arrondissement de Forcalquier

Téléphone : 04.92.74.40.25

Email : mairie.quinson@wanadoo.fr

MAIRIE DE



QUINSON

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AOÛT 2018
A 19 HEURES

Présents :

ANDRE DE LA PORTE Paul – BERNE Arlette – ESPITALIER Jacques (Maire et Président de séance) – GARCIN René – GUIGNANT Francis – PETIT Geneviève

Absents :

BAGARRE Robert
BOTTET Manuelle
GONSOLIN Yves
MERIE Isabelle
QUEROL Andrée ayant donné pouvoir à ESPITALIER Jacques

Secrétaire :

PETIT Geneviève

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 02 juillet 2018 (délibération).

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu qui a été établi suite à la séance du 02 juillet 2018.

Madame Andrée QUEROL a souhaité apporter un complément d'information au point n° 1 de son intervention relative à la mise en œuvre du RGPD (Règlement Général de Protection des Données) : « la commune de Quinson a adhéré à la proposition de Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA), mutualisation et mise à disposition gratuite du Délégué de Protection des Données (DPO). Un agent de la commune a été désigné pour participer aux réunions afin d'engager la démarche de protection des données pour la commune. Une convention sera proposée par la DLVA ».

Approbation à l'unanimité.

2) Location de l'appartement situé au 1^{er} étage du bâtiment communal « Le Presbytère » (délibération).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'appartement situé au 1^{er} étage du bâtiment communal « Le Presbytère » - cadastré E 256 – sera libre à la location à compter du 1^{er} septembre 2018.

Il précise qu'un avis d'appel à candidature a été affiché en Mairie et publié sur le site internet de la commune. A la date limite de réception des offres, vendredi 10 août 2018, une seule candidature a été enregistrée.

Monsieur le Maire propose de reconduire les conditions de location actuelles :

- Montant mensuel du loyer fixé à 200 €
- Dépôt de garantie de 200 € correspondant à un mois de loyer, qui devra être versé à la signature du bail
- Location consentie à usage exclusif d'habitation
- Un état des lieux contradictoire sera dressé entre les deux parties

Compte tenu de quelques menus de travaux à réaliser (peinture) Monsieur le Maire propose que le locataire bénéficie de deux mois de gratuité du loyer : le loyer sera donc payable à compter du 1^{er} novembre 2018.

Approbation à l'unanimité.

3) SAS Escapade Terre Océane – délégation de service public pour l'exploitation du camping municipal « Les Prés du Verdon » - redevance 2018 (délibération).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la délégation de service public confiée à la SAS Escapade Terre Océane pour l'exploitation du camping municipal « Les Prés du Verdon » prévoit en son article 22 la réévaluation annuelle due à ce titre, indexée sur le coût de la vie.

Monsieur le Maire présente le calculateur de France Inflation servant de référence.

Il propose une augmentation de 1.2 % ce qui porterait la redevance 2018 à 18 024 € (17 807 € en 2017).

Approbation à l'unanimité.

4) Office de Tourisme Communautaire : remboursement des sommes dues au titre de l'année 2017 (délibération).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite au transfert de la compétence « tourisme » à la DLVA au 1^{er} janvier 2017, les charges de fonctionnement de l'office de tourisme de Quinson doivent être remboursées par l'Office de Tourisme Communautaire de Gréoux les Bains, EPIC créé pour la gestion de ladite compétence.

La commune a fait le nécessaire auprès des différents prestataires concernés afin que le transfert soit pris en compte au 1^{er} janvier 2017, mais a dû continuer à régler les factures afférentes en attente de leur prise en charge effective.

Monsieur le Maire précise qu'a été intégrée la somme correspondant à l'inventaire du stock au 31 décembre 2016.

Il présente le tableau qui a été réalisé à cet effet, pour un montant de 6 069.03 €, validé par l'Office de Tourisme Communautaire de Gréoux les Bains.

Monsieur le Maire rappelle que l'Office de Tourisme Communautaire sera également redevable en 2018 et jusqu'au 12 avril 2019 des sommes dues au titre de la location du poste informatique installé à l'Office de Tourisme de Quinson, l'organisme de leasing n'ayant pas pu le désolidariser du contrat englobant un poste informatique à la Mairie.

Approbation à l'unanimité.

5) DLVA – fonds de concours 2018 : travaux de rénovation du bâtiment communal abritant la bibliothèque et le centre de loisirs (délibération).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a bénéficié d'un fonds de concours attribué par la DLVA pour la requalification et la mise en sécurité du chemin de Maudevencet, pour un montant de 11 611.24 € sur un montant total d'attribution de 14 324 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter la différence, soit 2 712.76 € sur le programme de rénovation du bâtiment communal abritant la bibliothèque et le centre de loisirs.

Il propose le plan de financement suivant :

- montant total des travaux HT	25 854.60 €
- réserve parlementaire	10 000.00 €
- fonds de concours DLVA	2 712.76 €
- autofinancement	13 141.84 € (15 770.21 € TTC)

Approbation à l'unanimité.

6) Ecole primaire – proposition de renouvellement de la convention de répartition des charges de fonctionnement (délibération).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention de répartition des charges de fonctionnement de l'école primaire arrive à échéance le 1^{er} septembre 2018 et qu'il y a lieu de la renouveler.

Il donne lecture du projet de convention à intervenir avec les communes d'Esparron de Verdon et Saint Laurent du Verdon qui ne disposent pas de capacité d'accueil scolaire, précision étant apportée qu'une réunion de concertation a permis de déterminer les nouveaux tarifs à appliquer à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

La révision du coût sera déterminée en concertation avec les Maires des communes précitées en juin pour l'année scolaire suivante et l'appel des participations communales sera réalisé en décembre, avril et juillet de chaque année.

Monsieur le Maire propose que la convention soit établie pour une durée de 6 années à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

Approbation à l'unanimité.

7) Service de restauration scolaire – proposition de renouvellement de la convention de fonctionnement (délibération).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention de fonctionnement du service de restauration scolaire arrive à échéance le 1^{er} septembre 2018 et qu'il y a lieu de la renouveler.

Il donne lecture du projet de convention à intervenir avec les communes d'Esparron de Verdon et Saint Laurent du Verdon dont les enfants fréquentent l'école primaire et par là même le service de restauration scolaire.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion de concertation a permis de déterminer les nouveaux tarifs à appliquer à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

La révision du coût sera déterminée en concertation avec les Maires des communes précitées en juin pour l'année scolaire suivante et l'appel des participations communales sera réalisé en décembre, avril et juillet de chaque année.

Monsieur le Maire propose que la convention soit établie pour une durée de 6 années à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

8) Garage BEGLIATTI – demande d'autorisation d'occupation du domaine public (délibération).

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande formulée par le Garage BEGLIATTI afin d'obtenir une autorisation d'occupation du domaine public devant l'établissement « Le Marronnier » afin d'y exposer des véhicules, ceci dans le cadre de son activité commerciale.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se positionner sur ce dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable.

9) SIVU Enfance Jeunesse Verdon – remboursement des charges de fonctionnement (délibération).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de ses activités, le SIVU Enfance Jeunesse Verdon occupe des locaux dans le bâtiment de la Mairie ainsi qu'au Centre de Loisirs dans le bâtiment anciennement occupé par La Poste.

Une convention a été établie le 19 février 2015 indiquant que les locaux seraient mis gratuitement à disposition du SIVU Enfance Jeunesse Verdon mais que les charges de fonctionnement resteraient à sa charge.

Monsieur le Maire présente l'attestation de dépenses établie au titre de l'année 2017 répertoriant les charges de fonctionnement et leur coût respectif, pour un montant total de 10 999 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se positionner sur ce dossier.

Approbation à l'unanimité.

10) Budget communal 2018 – délibération modificative n° 3 (délibération).

Investissement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Opération 126 bâtiments communaux 21 D 21318 autres bâtiments publics	1 650.00			
Opération 125 école 21 D 2183 mobilier de bureau et informatique		1 650.00		
Opération non affectée 10 R 10226 taxe aménagement 13 D 1322 Région		320.00		320.00
TOTAUX	1 650.00	1 970.00	0.00	320.00
	320.00		320.00	

Fonctionnement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
67 D 6718 autres charges exceptionnelles 022 D 022 dépenses imprévues		258.00 3 742.00		
023 023 virement à section investissement	4 000.00			
TOTAUX	4 000.00	4 000.00	0.00	0.00
	0.00		0.00	

Approbation à l'unanimité.

Questions diverses :

1) **Projet parc solaire :** Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'étude d'impact agricole a été présentée par Solaire Direct à la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) qui a émis un avis favorable.

2) Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Verdon indiquant que son fonctionnement est dorénavant organisé en trois formations (plénière, Parc et gestion de l'eau) et qu'il convient de désigner un titulaire et un suppléant pour chacune d'elles, précision étant apportée qu'un même délégué peut siéger dans plusieurs formations. Se présentent : Monsieur Jacques ESPITALIER en qualité de titulaire et Monsieur Paul ANDRE DE LA PORTE en qualité de suppléant pour siéger à ces trois formations.
Approbation à l'unanimité (délibération).

3) **Délégation donnée à Monsieur le Maire par délibération n° 02-04-14-01 du 15 avril 2014 :** décision n° 01/07/2018 du 12 juillet 2018 relative à l'élaboration du PLU : avenant n° 1 portant sur la prolongation du marché initial jusqu'au 1^{er} avril 2019 et sur la prise en compte de frais et de prestations complémentaires pour un montant total de 4 639 € HT (5 566.80 € TTC) induits par des contraintes administratives.

4) **Acquisition d'une tondeuse autoportée :** Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention de 2 040 € a été attribuée à la commune par le Conseil Départemental au titre du FODAC 2018 pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée d'un montant de 5 100 € HT (6 120 € TTC).

5) Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion s'est tenue le 17 mai dernier avec les principaux utilisateurs du réseau d'irrigation de la commune. Il a été convenu que ces derniers verseront à la commune une participation financière nécessaire à l'entretien du réseau. La commune étudie actuellement sous quelle forme cette participation pourrait être encaissée. Une nouvelle réunion de concertation sera programmée prochainement.

6) Monsieur le Maire informe l'assemblée que la fourrière de Brignoles, auprès de laquelle la commune a conventionné, a enlevé ce jour un véhicule en stationnement abusif de plus de 7 jours sur le parking de l'Office de Tourisme.

7) Monsieur René GARCIN donne lecture d'un mail de l'association Le Colibricole qui propose une opération de nettoyage nature qui pourrait se dérouler le 15 septembre 2018, lors du World Cleanup Day, une journée mondiale de nettoyage à laquelle participeront 150 pays. A cette occasion, il peut être envisagé le nettoyage du sentier du garde canal et autour de la chapelle Sainte Maxime (de menus travaux seront réalisés à l'intérieur). Des informations relatives à l'organisation de cette journée seront communiquées ultérieurement.
Approbation à l'unanimité.

8) Monsieur le Maire propose d'organiser avec des bénévoles en novembre ou décembre prochains une opération de débroussaillage et de restauration d'une bergerie sise à Male Sauque. Les modalités d'organisation seront communiquées ultérieurement. Approbation à l'unanimité.

9) Mesdames Geneviève PETIT et Arlette BERNE coordonnent les interventions du cinéma de pays à Quinson et elles souhaiteraient l'aide de bénévoles pour l'année 2019 qui pourraient notamment les remplacer en cas d'absence ou de nécessité ponctuelle. L'appel est lancé.

Plus aucune autre question n'étant abordée, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 20.

La secrétaire de séance
PETIT Geneviève

Le Maire
ESPITALIER Jacques